

quer les plus avarés à dénouer les cordons de leur bourse. Les Notes de voyage qu'il a publiés dans la livraison de novembre, et où l'on voit des détails navrants sur la persécution qui sévit en France, n'ont pas moins de cachet.

Les *Fleurs de la Charité* tiennent donc bon rang parmi les nombreuses et excellentes petites revues qui se publient chez nous.

OU EN EST LA PERSÉCUTION

C'est la question religieuse qui tient toujours la plus grande place en France. C'est que l'entreprise que l'on veut mener à bout, et qui est de détruire entièrement la religion, n'est pas une affaire d'exécution facile.

De ce temps-ci, c'est aux défunts que s'attaque le gouvernement sectaire. Le parlement de France est à régler la façon dont l'on va s'emparer de l'argent légué par testament pour fondations de messes ou autres bonnes œuvres, et l'on va même enlever aux tribunaux le pouvoir de rendre justice aux héritiers collatéraux qui voudraient revendiquer les sommes léguées pour des fins qui ne sont plus remplies.

Il est probable qu'ensuite, et bientôt même, on va se mettre en mesure de dépouiller légalement les églises des œuvres d'art qu'elles possèdent, pour les déposer dans les musées!

Sans doute, personne ne se fait plus d'illusions. Les chefs franc-maçonniques de France iront jusqu'au bout, dans la guerre qu'il font à l'Eglise catholique.

Le trentain grégorien

Le 24 août 1888, la Sacrée-Congrégation des Indulgences a déclaré que ces trente messes ne peuvent être dites pour les vivants. (Béringer, I, p. 599.)

Nous rappelons aussi que, le jour de Noël, on ne peut célébrer qu'une seule messe grégorienne.

Il y aura toujours des prêtres

En l'année 1860, quand parut la *Vie de Jésus*, de Renan, Proudhon écrivait : « Que les âmes dévotes prennent leur passeport d'avance, parce qu'avant dix ans il ne restera plus un seul